

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre février deux mil vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Objet :

Date de la convocation : 11 février 2025

V/réf :

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

N/réf :

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, Mme LABALETTE Martine, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M BOULET Jean-Marc ; M COUVEZ José, procuration à M CARRIERE Guy ; M TABARIE Didier ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme LACROIX Audrey ; Mme OBLED Aurélie.

**Absents** : M DEHON Gérard, Mme SIMONETTI Sandrine, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M CARRIERE Guy pour secrétaire.

### QUESTION N° 4/2025

#### PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A MARIE CURIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Dans l'objectif des travaux de remplacement de la chaudière sur le site de Marie Curie, le bureau d'études ETEIC à Sailly lez Cambrai a été nommé afin d'assurer la maîtrise d'œuvre.

Une procédure de mise en concurrence a également été menée pour désigner l'entreprise qui serait en charge de l'exécution des travaux.

Deux offres ont été déposées sur la plateforme de dématérialisation : la Société SN KOCH à Saint-Quentin et la Société Maintenance génie climatique (MGC) à Templemars.

La Société SN KOCH à Saint-Quentin étant mieux-disante, pour un montant de 106 160 € HT, outre le contrat de maintenance souscrit par ailleurs, le marché lui a été attribué en date du 18 décembre 2024.

Ce projet étant éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux accordée par l'Etat, je vous propose :

- de valider la désignation du bureau d'études ETEIC à Sailly lez Cambrai qui assurera la maîtrise d'œuvre ;
- de valider l'attribution du marché de remplacement de la chaudière à Marie Curie à la Société SN KOCH à Saint-Quentin ;

**Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy**

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

*Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.*

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

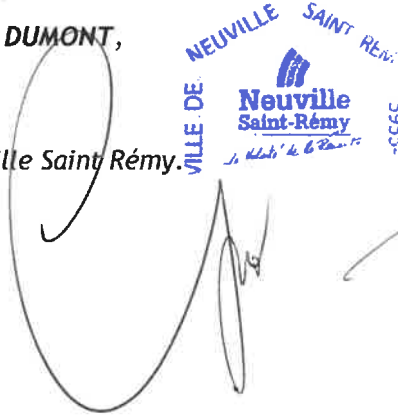
- de solliciter la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'Etat, pour travaux de remplacement de la chaudière à Marie Curie ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour constituer et signer le dossier de demande de subvention ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches, prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*Pour copie conforme  
Délibération publiée sur le site Internet de la ville le 27 février 2025  
Transmise à la Sous-Préfecture le 27 février 2025*

**Christian DUMONT,**

Maire de Neuville Saint Rémy.



**Guy CARRIERE,**

Secrétaire de séance

